



PRÉFET DU DOUBS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrat d'engagement jeune

Besançon, le 25 février 2022

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, lequel a constitué une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes et permis à près de quatre millions d'entre eux de trouver un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

Déployé à partir du 1^{er} mars 2022, il s'agit d'un parcours entièrement personnalisé pouvant durer de 6 à 12 mois, en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois sous conditions.

À qui s'adresse ce Contrat d'Engagement Jeune ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- Âgés entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) ;
- Sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée) ni formation ;
- Sans projet professionnel défini ;
- Pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières ;
- Prêts à s'engager à suivre le programme.

Le 8 février 2022, un événement live s'est tenu au Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion afin de présenter le Contrat d'Engagement Jeune à l'ensemble des acteurs chargés de le déployer en France dès le 1^{er} mars 2022 : Pôle emploi, les Missions Locales et les associations d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Plus de 5 000 personnes se sont inscrites à cet événement pour le suivre en direct ou en différé.

Les personnes n'ayant pu suivre ce live sont invitées à regarder le *replay* et à découvrir les nombreux témoignages de conseillers, de jeunes, d'associatifs, de chefs d'entreprise, d'institutionnels *via* le lien suivant : <https://www.dailymotion.com/video/k6gtYDQVGbTrMAxCELa>

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter le lien suivant : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune>

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/1

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex